

## **L'énigme des pierres saillantes dans les maçonneries rustiques**

**Auteur : Mihai Tatiana**

**Cons. ling.: L. Bivol**

*L'auteur de cet article est préoccupée par la raison de l'emploi des pierres saillantes dans la maçonnerie et se propose d'analyser quelques hypothèses.*

Des esprits observateurs notent la présence de nombreuses pierres en légère saillie sur le parement de maçonneries rustiques en diverses régions: Bretagne, Charente, Béarn, Limousin, Auvergne, Bourgogne, Lorraine, etc. Ces pierres saillantes sont visibles le plus souvent sur des pignons mais aussi parfois sur des gouttereaux, ne faisant pas fonction de façade. Elles peuvent être disposées sans ordre sur une ou plusieurs assises à intervalles réguliers. Une maçonnerie ruinée comportant de telles pierres saillantes révèle qu'il s'agit de pierres faisant toute l'épaisseur du mur et liant les deux parements entre eux.

Divers spécialistes s'affirment à un nombre d'hypothèses pour expliquer l'utilisation des saillies: elles étaient laissées intentionnellement pour permettre la fixation d'un échafaudage lors d'une éventuelle réfection. Mais cela ne correspond pas à ce que l'on connaît des échafaudages.

Une autre interprétation veut voir dans saillies sur les murs-pignon un moyen de mieux ancrer un bâtiment contigu. Mais la saillie de ces pierres est souvent trop faible (de 5 à 15 cm) pour permettre un liaisonnement efficace avec une certaine maçonnerie projetée.

Selon d'autres, elles confirment le droit de propriété des habitants de la maison sur la parcelle vers laquelle pointent les saillies. Mais les ruraux ont à leur disposition d'autres moyens, bien plus efficaces et rassurants: inscription au cadastre, enregistrement devant notaire, titre de propriété, etc.

On a évoqué, enfin, leur fonction de gouttière pour déverser les eaux pluviales libérant le propriétaire de l'obligation de ne pas verser ses eaux sur les fonds de son voisin. Il semblerait, cependant que, là où cette rigueur existait, la marque en était une seule pierre de bonne dimension. Cette explication n'est pas donc valable pour les assises de pierres saillantes lorsque la construction et le terrain ont nécessairement le même propriétaire [1].

Le rôle des pierres saillantes apparaît clairement lorsque de telles maçonneries sont vues en coupe. Ces pierres correspondent à des boutisses parpaignes qui, en reliant les deux parements entre eux, les empêchent de s'écarter l'un de l'autre, et qui maintiennent le mur en équilibre. Sans ces boutisses parpaignes, il faudrait donner aux murs plus d'épaisseur à la base. Dès lors, on comprend que, dans les maçonneries les plus élaborées, ces parpaignes sont placées selon un espacement régulier dans une même assise et que, d'une assise à l'autre, elles sont décalées à la manière d'un dispositif en quinconce. On a encore des raisons d'ordre esthétique ou d'obéissance à une mode, pour que les saillies ne soient pas ragrées. En fait, en ravalant les saillies une fois le mur monté, le maçon risquerait de déstabiliser l'intérieur du mur. En plus, on peut vérifier la conformité de l'ouvrage aux normes imposées. Donc, il n'y a aucune nécessité constructive de ravalier les saillies parce qu'on effacerait toute preuve que le mur a été construit selon les règles de l'art [2].

En conclusion, on peut dire que l'utilisation des pierres saillantes reste un fait mystérieux pour l'instant.

### **Bibliographie:**

1. Pacquetteau F., *Architecture et vie traditionnelle en Bretagne*, Ed. Berger-Levrault, 1979, p.93.
2. Fillipetti H., *Symboles et pratiques rituelles dans la maison paysanne traditionnelle*, Ed. Berger-Levrault, 1978, pp. 67-68.
3. Internet, [www.pierreseche.com](http://www.pierreseche.com)